



RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Les travailleurs frontaliers (Suisse et doubles nationaux) sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au moyen de ce formulaire.

Les travailleurs frontaliers titulaires d'un permis G ne sont pas concernés par ce recensement, lequel est effectué par l'Office cantonal de la population et des migrations.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

74200 MARGENCEL

Nationalité : Suisse

Franco-Suisse

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

Formulaire à retourner **avant le 15 septembre 2020 :**

par courrier à : Mairie de Margencel – 4, place de la Mairie – 74200 MARGENCEL

ou par courriel à accueil@mairie-margencel.fr